

Contrat de prestation photographie.

Par la signature de toute proposition commerciale à partir de la date : 15/12/2025 associée systématiquement au présentes conditions générales de vente, il est défini ce qui suit : Le photographe est l'auteur des images travaillant sous la marque KALONE PHOTOGRAPHIES.

Le client est la personne qui commande un reportage où des prises de vues pour utiliser le résultat suivant les conditions édictées sur les documents commerciaux

1-Conditions générales :

Toute commande est définie par le descriptif de la proposition commerciale signée. Elle doit comporter la date, les conditions prévues de prise de vues, le résultat attendu, le mode de diffusion, le montant et le descriptif de toutes les prestations, ainsi que le règlement de l'acompte, et les éventuelles modalités de paiement.

2-Dates et délais :

-Aucune date ne saurait être garantie avant la conclusion de ce contrat par une confirmation en accusé de réception de commande..

-La date de livraison correspond à la mise à disposition des photos finies en support numérique ou matériel. Elle est donnée à titre indicatif et ne peut être opposable en recours à un éventuel retard.

3-Commande :

La commande est ferme et définitive, le prix garantie, à compter de la diffusion de l'accusé de réception de commande.

En raison de la nature personnalisée, artistique et sur-mesure de la prestation, préparée spécifiquement pour le Client après une phase de consultation approfondie, **le droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation n'est pas applicable** conformément à l'article L.221-28, 12° du même code (prestation de services dont l'exécution a commencé après accord exprès du consommateur et renonciation expresse à son droit de rétractation).**

Le Client reconnaît avoir été informé de manière claire et compréhensible, avant la signature, de la nature sur-mesure de la prestation et de la renonciation au délai de rétractation. La signature de la proposition commerciale vaut acceptation expresse de cette renonciation et déclenche immédiatement le début des travaux de préparation (planning, conseils, réservation créative de la date).

4-Engagements :

Le photographe s'engage à réaliser les prestations décrites au contrat avec **diligence et dans les règles de l'art** en mettant en œuvre tous les moyens professionnels et raisonnables à sa disposition.

Compte tenu des aléas inhérents à une prestation artistique et technique en milieu extérieur et/ou événementiel (conditions météorologiques, contraintes du lieu, comportement des participants, etc.), le Photographe est tenu d'une **obligation de moyens**. Il ne pourra en conséquence voir sa responsabilité engagée en cas de résultats partiellement affectés par des éléments indépendants de sa volonté.

Le client s'engage à mettre à disposition tout les moyens favorisant la qualité de la prestation. Le client dispose des autorisations pour la prise de vue si nécessaire (domaine privé, zone militaires...) ou fais savoir la nécessité de les obtenir.

5-Moyens de remplacement :

Le photographe peut, si les conditions l'exigent, confier la réalisation partielle ou complète de la prestation à un collaborateur ou à un prestataire externe qualifié, tout en garantissant la qualité attendue et le respect des engagements pris.

6-Annulation :

En cas d'annulation par le client :

La date de l'évènement initial fait fois pour le calcul de l'indemnité au titre de la perte de chance.

+ de 6 mois avant=30 % ou l'acompte initial.

Entre 6 et 3 mois=60 %

- de trois mois= 100 %

En cas d'annulation par le photographe et sans solution de remplacement adaptée : Remboursement intégral des frais engagés par le client + 20 % du montant du contrat.

7-Propriété, droit à l'image :

Le client et tous les participants à l'évènement donnent expressément le droit de diffusion de leur image à l'auteur. Celle-ci pourrait être utilisée à des fins promotionnelles (book, site web, réseaux sociaux, publicités sur des catalogues...) Le client est en droit de demander des limites de diffusion en vertu du droit à l'image, celles-ci doivent être spécifiées dès la commande.

-Par ce contrat de diffusion, le client s'engage à respecter le droit à l'image, le droit d'auteur et son intégrité. Le client pourra diffuser les images dans les conditions définies par la commande. Le client ne pourra en aucun cas modifier la production. (Redimensionnement, retouche, signature, compression...)

Pour obtenir des versions modifiées, le client devra impérativement demander au photographe. Pour respecter le droit d'auteur, le client se doit de mettre la mention permettant à tous de savoir qui est le photographe :

« Crédit photo {**le nom du photographe**} <https://kalonephotos.fr>».

Il est strictement interdit d'utiliser la mention « DR » « Libre de droit » ou de ne pas mettre de mention.

8-Conditions de diffusion :

La prestation est donnée pour un projet et un **mode de diffusion spécifique** indiqué sur l'accusé de réception de commande.

Il est possible de mettre en place de nouvelles conditions en consultation avec le photographe (voir conditions sur une nouvelle proposition commerciale)

9-Garantie de conservation des données :

Les photos seront conservées de manière numérique privées multipliées et sécurisées pendant une durée de 2 ans minimum après la livraison. Il appartient au client de sauvegarder et doubler les résultats sur un support lui appartenant.

10-RGPD :

-Le fait de réaliser une proposition commerciale implique de recueillir vos données personnelles. Celles-ci font l'objet d'un traitement informatisé sur une base de données privée. Elles peuvent être cédées à des tiers pour le nom du photographe (moyens de paiement, système d'évaluation de satisfaction, sondages, new's letter, collaborateurs...) uniquement dans le but de vous proposer le meilleur service. Le photographe s'engage à ne pas vendre vos données personnelles, ni à les céder à quelque tiers qui en ferait un usage non sollicité.

-Vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès et de rectification par courrier ou par Email à infos@kalonephotos.fr

11-Taux de pénalité :

1. pénalités de retard :

Toute somme non payée à la date d'exigibilité prévue au contrat entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard au taux légal en vigueur, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €). Si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant, une justification pourra être demandée pour obtenir une indemnisation complémentaire.

12-Droit de rétention :

Le Prestataire est investi d'un droit de rétention sur l'ensemble des photographies réalisées (fichiers numériques originaux et dérivés) tant que le solde intégral de la facture n'a pas été réglé. Conformément à ce droit, la livraison définitive des photographies (quel qu'en soit le support ou le mode de transmission) est expressément subordonnée au paiement complet de la prestation.

13-Litiges :

En cas de désaccord, merci de favoriser le dialogue. De nombreuses solutions à l'amiable existent.

Client particulier: Vous pouvez faire appel au médiateur auquel le photographe a souscrit :

-Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

Adresse : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

Téléphone: 0189470014

Email: cm2c@cm2c.net

Site web: <https://www.cm2c.net>

Client professionnel, Le Tribunal d'instance de Draguignan est compétent pour traiter les litiges en recours juridiques, mais vous disposez du choix du barreau.

Ce document est consultable par tous depuis le site web officiel www.kalonephotos.fr.

Mentions légales :

Kalone photos, Photographe déclaré :

CRMA-PACA du var SIRET :

511 478 166 000016.

Killian CHATY, 135 Avenue André MAGINOT, 83630 Régusse

06 16 38 70 33, infos@kalonephotos.fr

www.kalonephotos.fr